

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), **le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 25 février 2025, à 17 h 30, à la salle située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, afin de statuer sur les demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2159, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de 7 étages avec construction hors-toit, comportant 82 unités de logement;
- 450, rue Sherbrooke Ouest (475 Président-Kennedy), et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble commercial et résidentiel composé de deux tours de 68,5 m et 120 m.

Toute personne souhaitant s'opposer aux demande ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 17 février 2025, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.lemieux@montreal.ca

ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »

a/s de Anne-Marie Lemieux

Secrétaire d'arrondissement

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville-Marie

800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage

Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 7 février 2025

La secrétaire d'arrondissement

Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie